

APPEL A PROJETS CULTURE 2026

Subventions aux projets culturels d'intérêt communautaire 2026

Afin de promouvoir des actions culturelles de qualité sur l'ensemble du territoire de la Provence Verte, la Communauté d'Agglomération a décidé de soutenir des projets portés par des acteurs culturels associatifs répondant à des objectifs et des critères définis ci-dessous.

Les objectifs sont :

- Susciter l'émergence artistique en s'appuyant sur des acteurs professionnels ;
- Mettre en réseau et de fédérer les acteurs ;
- Favoriser l'accès à la culture, notamment pour les jeunes ;
- Soutenir la rencontre des publics et leur ouverture ;
- Développer l'attractivité du territoire.

L'appel à projet portera sur :

- Axe 1 : Le soutien aux festivals estivaux. Avec le développement d'une marque « festival soutenu par l'Agglo ».

Cet axe permettra de maintenir l'attractivité territoriale en été, notamment dans le cadre de la saison touristique estivale.

Ou

- Axe 2 : Le soutien des projets de diffusion répartis sur la Communauté d'Agglomération hors saison estivale.

Cet axe permettra de développer la culture pour tous les administrés tout au long de l'année et l'attractivité touristique hors saison (en référence au schéma touristique).

Les candidats peuvent déposer un seul dossier présentant des évènements sur les deux axes.

Les critères sont :

- Projet garantissant la qualité des artistes ou œuvres diffusées ;
- Projet dont le rayonnement dépasse l'échelon communal, ou se déroule sur plusieurs communes ;
- Ancrage territorial du projet ;
- Tarif accessible pour les jeunes ;
- Les projets s'inscrivant dans une démarche écoresponsable et/ou qui prévoient en plus de la diffusion un volet d'éducation artistique et culturel pourront être valorisés.

Les bénéficiaires :

- Les associations culturelles faisant intervenir des professionnels de la culture et dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ou dont le projet proposé dans le dossier de demande de subvention se déroule entièrement sur le territoire et en partenariat avec ses acteurs

Les projets soutenus :

- Les manifestations, festivals et les actions culturelles (non amateurs) quels que soient les arts concernés : spectacle vivant, arts graphiques et plastiques, littérature, cinéma...

Sont exclus :

- Les évènements festifs locaux ponctuels (fêtes de village, fêtes des écoles...) ;
- Les projets portant exclusivement sur la création ;
- Les projets portant exclusivement sur l'éducation artistique et culturelle.

Informations pratiques :

- Le soutien financier intervient uniquement pour les charges de fonctionnement du projet.
- Le projet devra être cofinancé et le niveau de subventionnement ne pourra dépasser 50% du budget du projet.
- Pour prétendre à une subvention, le porteur de projet devra impérativement compléter et retourner un dossier de demande de subvention comportant un budget prévisionnel.
- Le projet devra être soutenu par la Commune où se déroule le projet.

La Communauté d'Agglomération sera soucieuse de sélectionner des projets diversifiés en termes de planning, d'emplacement géographique, d'art ou d'esthétique de façon à favoriser une programmation éclectique et accessible au plus grand nombre.

En cas d'annulation en 2026 du projet en raison d'événements imprévus, il sera possible avec l'accord de la Communauté d'Agglomération de reprogrammer le projet sur 2027 avec le report de la subvention 2026 en 2027.

Les projets seront étudiés par la Commission Culture. Chaque critère et objectif sera noté. Le choix final sera fait en Bureau Communautaire.

Quelques structures intercommunales qui pourraient vous intéresser...

- Service CULTURE (développement de l'éveil et l'éducation artistique et culturelle ; Réseau intercommunal des médiathèques 16 structures) ;
- Service Musées et Centre d'Art (Musée des Gueules Rouges à Tourves, Musée des Comtes de Provence à Brignoles, Centre d'Art Contemporain de Châteauvert) ;
- Service Enseignement artistique (Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte : antenne de Brignoles ; antenne de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume) ;
- Service Petite enfance (30 structures d'accueil, 4 RAM, lieux d'accueil enfants-parents et une fête de la petite enfance) ;
- Service de la Cohésion Sociale (Politique de la Ville avec le quartier prioritaire à Brignoles, Les Points Justice, structures liées à la santé...) ;
- Accueil de jour Alzheimer et maladies neurodégénératives associées à Brignoles ;
- Service Habitat (et aire d'accueil des gens du voyage) ...

Date limite de réception des dossiers : 12 janvier 2026 à 12h00 dernier délai.

A l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
Quartier de Paris
174 Route du Départementale 554
83170 BRIGNOLES

Ou par mail :

A l'adresse suivante : polefsc@caprovenceverte.fr

Renseignements auprès de la Direction des affaires culturelles

① 04 22 60 00 54